

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE
SEMEUR CANADIEN,

Journal des Connaissances Utiles

EN

POLITIQUE, LITTÉRATURE, MORALE, ET RELIGION.

Le champ c'est le monde.
Matth. XIII. 38.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT. LE SEMEUR CANADIEN se publie à **Napierville, BAS-CANADA**, et paraît le *Deuxième* et le *Quatrième* JEUDI de chaque Mois.—Le PRIX de L'ABONNEMENT est de **3** Chelins et **9** Deniers par **Année** pour un seul *Exemplaire*; pour trois *Exemplaires* **10** Chelins; et pour sept *Exemplaires* **20** Chelins. Les lettres et envois doivent être adressés au REDACTEUR. On est instamment prié d'affranchir.

Littérature Française.

Les Provinciales de Pascal.

(Leçon d'Alexandre Vinet.)

(Fin.)

Ces observations peuvent faire pressentir quelques-uns des caractères du style de Pascal. On sait ce que les rhéteurs du temps, à la tête desquels il est juste de placer Balzac, avaient fait du style, ou quel style ils avaient inventé. Ce style, qui trop souvent sonnait creux, avait acquis, par leurs soins, l'élégance, le nombre, et je ne sais quelle élasticité qui lui avait manqué jusqu'alors. Mais ce style n'est tout-à-fait adulte et viril que dans la prose de Pascal; la logique et la passion ont fait les frais de cette transformation. Il ne faudrait pas s'imaginer néanmoins que Pascal ait été uniquement fils de ses œuvres, et qu'il n'ait rien dû à ses prédécesseurs. On ne le lirait pas longtemps sans s'apercevoir qu'il avait appris quelque chose à leur école, et je ne sais si l'on ne doit pas ajouter qu'il eût pu y gagner davantage encore. Rien sans doute d'aussi important, d'aussi essentiel que ce qu'il y a, de son propre fonds, ajouté au fonds commun. Mais enfin ceux qui, en réfutant ses opinions, essayaient de réfuter son style, avaient raison quelquefois, quoique sur des points où ce n'était presque pas la peine d'avoir raison. Leurs remarques prouvent au moins combien l'oreille était devenue difficile; et Pascal aurait beau dire, ce qui est vrai, "qu'on ne consulte que l'oreille " parce qu'on manque de cœur," il n'en est pas moins vrai qu'il est bon de la consulter, et qu'il y manque quelquefois. Le P. Daniel était peut-être un peu sévère lorsqu'il reprochait, comme inélegante, cette phrase du début des *Provinciales*: "Tant d'assemblées d'une compagnie aussi célèbre " qu'est la faculté de théologie de Paris, et où s'est passé " tant de choses si extraordinaires et si hors d'exemple, en " font concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire " qu'il n'y ait un sujet bien extraordinaire." mais eût-il été trop rigoureux en adressant le même reproche à quelques autres phrases, comme celles-ci par exemple: " Il est " temps de rendre la réputation à tant de personnes calom- " niées; car quelle innocence peut être généralement re-

" connue, qu'elle ne souffre quelque atteinte par les impos-
" tures si hardies d'une compagnie répandue par toute la
" terre, et qui, sous des habits religieux, couvre des âmes
" si irréligieuses, qu'ils commettent des crimes tels que la
" calomnie, non pas contre leurs maximes, mais selon leurs
" propres maximes? "

Des phrases comme celle-là, véritablement informes, pour ne pas dire difformes, ne sont point, dans le livre des *Provinciales*, si rares qu'on le croirait bien. Cela n'empêche pas que Pascal ne surpasse ses devanciers dans les mérites mêmes qui leur sont propres. Il est plus nombreux, plus périodique que pas un d'eux, lorsqu'il s'en mêle; et je dirai qu'il ne peut pas alors les égaler sans les surpasser, parce que le mérite dont ils se sont piqués est completé par les siens. On consulte mieux l'oreille lorsque, en même temps, on consulte le cœur; le nombre alors, l'harmonie ont un sens, et le plaisir qu'on en conçoit, se combinant avec des émotions, en est plus vif et plus touchant. Vous savez, messieurs, que lorsque Shakespeare s'émeut, il se met à parler en vers, et que Schiller, dans des moments pareils, ajoute à ses vers un rythme plus marqué et l'ornement de la rime. Pascal, à sa manière, fait la même chose. Il n'est périodique et nombreux qu'à propos. C'est quand il est grave, touché, véhément, que son style devient musical. Il l'est alors tout autant que le caractère de la prose le comporte:

" Avant l'incarnation, on était obligé d'aimer Dieu: mais depuis que Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son fils unique, le monde, racheté par lui, sera déchargé de l'aimer! On ruine ce que dit saint Jean, que qui n'aime point demeure en la mort! Ainsi on rend dignes de jour de Dieu dans l'éternité ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie! Voilà le mystère d'iniquité accompli."

" Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies! Pendant que ces saintes vierges adorent nuit et jour Jésus-Christ au saint sacrement, selon leur institution, vous ne cessez nuit et jour de publier qu'elles ne croient pas qu'il soit ni dans l'Eucharistie, ni même à la droite de son Père, et vous les retranchez publiquement de l'Eglise, pendant qu'elles prient en secret pour vous et pour toute l'Eglise. Vous calomniez celles qui n'ont point d'oreilles pour vous ouïr, ni de bouche pour vous répondre, etc."

Je supprime le reste de ce morceau, que nous avons déjà lu tout entier.

Vous qui connaissez Balzac et qui avez lu Fléchier, ces deux héros du style périodique, avez-vous découvert chez l'un ou chez l'autre une période plus belle que celle-ci ?

“ O grands vénérateurs de ce saint mystère, dont le zèle s'emploie à persécuter ceux qui l'honorent par tant de communions saintes, et à flatter ceux qui le déshonorent par tant de communions sacrilèges ! qu'il est digne de ces défenseurs d'un si pur et si admirable sacrifice de faire environner la table de Jésus-Christ de pécheurs enveillis tout sortant de leur infamie, et de placer au milieu d'eux un prêtre que son confesseur même envoie de ses impudicités à l'autel, pour y offrir, en la place de Jésus-Christ, cette victime toute sainte au Dieu de sainteté, et la porter de ses mains souillées en ces bouches toutes souillées ! ”

Ce beau passage vous aura frappés sous un autre rapport, je veux dire par l'accumulation des antithèses. Cette figure tout intellectuelle, est celle que Pascal emploie de prédilection, si ce n'est même exclusivement. Et l'un de mes auditeurs me faisait observer l'autre jour que les antithèses, chez Pascal, se redoublent et s'entrecroisent, opposant plusieurs mots à plusieurs mots, la phrase à la phrase, et souvent une série à la série inverse, avec la plus attentive exactitude. Vous en avez des exemples dans le morceau que je viens de vous lire ; ou plutôt tout ce morceau en est composé. D'un côté les *vénérateurs* d'un saint mystère, et de l'autre ceux qui l'honorent par des communions saintes ; ici un si pur et un si admirable sacrifice, là des pécheurs enveillis tout sortant de leur infamie ; une victime toute sainte et un Dieu de sainteté ; des mains souillées et des bouches toutes souillées.

Vous verrez ailleurs (Lettre XIV) le monde des enfants de Dieu qui forme un corps dont Jésus-Christ est le chef et le roi, et le monde ennemi de Dieu, dont le diable est le chef et le roi ; Jésus-Christ appelé le roi et le dieu du monde, parce qu'il a partout des sujets et des adorateurs, et le diable appelé aussi dans l'Écriture le prince du monde et le dieu de ce siècle, parce qu'il a partout des suppôts et des esclaves. Vous entendez le langage de la ville de paix, le langage de la ville de trouble, que l'Écriture appelle la Spirituelle Sodome.

Les exemples, si nous les cherchions, se présenteraient en foule.

On a tant dit de mal de l'antithèse qu'on nous a dispensés d'en dire. Pascal en a mérité plus spirituellement que personne, lorsqu'il a comparé “ ceux qui font des antithèses ” en forçant les mots à ceux qui font de fausses fenêtres “ pour la symétrie. ” Mais Pascal ne force pas les mots, et même ce n'est pas proprement les mots qu'il oppose aux mots, mais les idées aux idées. L'antithèse n'est qu'un jonctif entre les mains de ce rhéteur qui dit, en déplorant le trépas de Turpin : “ Est-ce qu'après tant d'actions dignes “ de l'immortalité, il n'avait rien de mortel à faire ? ” Mais l'antithèse entre les mains de Pascal n'est pas un jonctif ; c'est une arme ; et quelle arme, messieurs ! vous l'avez pu voir. C'est une épée à deux tranchants.

J'ai relevé le caractère tout intellectuel de l'antithèse. Ceci me conduit à parler plus généralement du style de Pascal. Toutes les beautés en sont intellectuelles ou morales ; c'est dire qu'elles sont d'un genre sévère. Pascal a toujours la justesse et la force, la netteté et la profondeur ; mais la métaphore pittoresque, l'image colorée dont les *Pensées* offrent quelques beaux exemples, est presque étran-

gère au style des *Provinciales*. On ne dira point sans doute, et à propos de ce style :

“ La nature marâtre, en ces affreux climats,
“ Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats ; ”

mais il est certain que cette mâle diction fait plutôt naître l'idée d'un acier fortement trempé et parfaitement poli que celle de l'or aux splendides reflets. L'épuration du style, par les écrivains de la première moitié du dix-septième siècle, avait eu pour premier objet l'élimination de ces métaphores vives et brusquées qui poussaient par jets touffus dans les écrits du seizième siècle. Mais tout le monde n'avait pas su, comme Pascal, remplacer l'éclat par la force. Chez lui, la force, toujours mesurée et naturelle, est si grande qu'elle permet à peine de regretter l'éclat ; mais jamais certes on ne fit moins d'abus, ni même moins d'usage du style figuré. Pascal ne se baisserait pas pour ramasser la plus heureuse des métaphores ; et s'il faisait un effort, ce serait pour éviter la métaphore qui s'offre à lui et pour trouver l'expression propre qui lui manque. Son style, si vous voulez, est parsemé de figures, mais de ces figures qu'on appelle oratoires, et qu'on pourrait appeler dramatiques, dans lesquelles, ce n'est pas le mot, mais l'écrivain lui-même qui fait image ou tableau.

Mon admiration pour ce style incomparable peut-être me laisse pourtant comprendre et partager les regrets d'un critique moderne, qui en veut à l'auteur des *Provinciales* de n'avoir point assez conservé “ la franchise, l'abandon, le “ tour vif et rapide, et la naïveté du langage de nos pères. ” Peut-être qu'en effet, dans la réforme du langage, on ne distingua pas assez, peut-être qu'on jeta trop précipitamment toute cette *gauloiserie* au rebut. On rejeta l'ancien pour l'antique ; on y gagna sans doute, on y perdit aussi ; mais ces changements dans le style étaient la conséquence de changements bien plus importants. On n'écrivait pas seulement, on vivait dans un autre style. Une certaine brusquerie, dans les tours, une certaine familiarité dans les images, un style haut en couleur, paraissaient à tout le monde comme la défroque du vieux temps. Sous plusieurs de ces rapports, Pascal et son siècle se convenaient admirablement. Port-Royal d'ailleurs n'est pas pour rien dans cette allure si bien réglée et dans cette sobriété. Il y a de l'ascétisme dans tout ceci, et l'autorité de saint Augustin, si puissante chez ces solitaires, n'a pas été jusqu'à leur faire adopter son style. Ils ne lui ont pris que ses doctrines. Pascal, leur secrétaire, s'interdit parlant pour eux des libertés dont ses fragments posthumes ont bien prouvé qu'il avait l'instinct ; mais convenons-en, il en a pris bien d'autres. Lui paraissent-elles plus innocentes ?

On fait honneur aux *Provinciales* d'avoir fixé la langue. Si cet honneur ne revient pas tout entier à Pascal, si Corneille et Balzac en revendiquent leur part, celle de Pascal est sûrement la plus grande. Balzac avait été moins populaire, et Corneille, on doit le dire, moins pur. Le moment décisif dans l'histoire de la langue est bien le moment des *Provinciales*. Du reste, on se méprend quelque fois sur le sens de ces mots : la fixation d'une langue. Fixer une langue, ce n'est pas en arrêter le développement, en borner les acquisitions ; c'est rejeter tout-à-fait ce qu'elle hésitait à rejeter, et sanctionner avec autorité tout le reste. Bien des expressions dont on se servait encore se sont trouvées condamnées sans retour par le mépris que Pascal en a fait ; d'autres, dont la destinée était incertaine,

il les a, comme eut dit madame de Sévigné, "consacrées à l'immortalité." Bien peu de mots dont il s'est servi sont dès lors sortis de l'usage. On en citerait à peine trois ou quatre; pleige, marri; envielli. Mais, par l'effet de cette insensible dérive, qui entraîne les mots loin de leur signification première ou étymologique, l'acception de plusieurs des termes dont Pascal fait usage dans les *Provinciales* a beaucoup changé depuis lors. Contre cet effet du temps, le génie peut quelque chose, mais ne peut pas tout. Pascal a retenu sur cette pente bien plus de mots qu'on ne peut le savoir; il en est qu'il a employés de manière à ne plus leur permettre de signifier autre chose que ce qu'ils ont signifié sous sa plume; mais il n'a pu les arrêter tous à ce point. Les passages suivants vous feront connaître quelques-uns de ces mots sur la destinée desquels le temps a été plus fort que Pascal:

"Quand on oppose les *discours* aux *discours*, ceux qui "sont véritables et convaincans confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge." Au lieu de discours nous dirions aujourd'hui *raisonnements*.

"J'aurais renoncé à Jésus-Christ et à son Eglise, si je "ne *détectais* leur conduite, et même publiquement." C'est-à-dire si je ne *désavouais*.

"Il m'en offrit plusieurs qui ne me *convenaient* point." Qui n'avaient pas de rapport avec ma situation.

"Vos supérieurs sont rendus responsables des erreurs de "tous les *particuliers*." De tous les *individus*, membres de la société.

"Il me reste, pour être catholique, que d'approuver les "*excès* de votre morale." Les *écarts*, les *égarements*.

"Qui ne croirait qu'on aurait en effet *imposé* au père "Bauny?—Quelle fausseté d'*imposer* ces termes à des con- "ciles généraux?" Attribuer à tort, gratuitement.

"Quelque moyen que j'admire sans le connaître, et que "je vous prie de me *déclarer*." Indiquer, faire connaître, exposer.

"Ne m'interrompez donc pas, car la *suite* même en est "*considérable*." *Suite* pour *ordre* ou *liaison*; *considérable* pour *importante* ou *digne d'attention*.

Sans beaucoup chercher, vous en trouveriez d'autres. Moi-même, c'est tout en passant que j'ai ramassé ceux-ci.

Les *Provinciales* sont redevenues un ouvrage de circonstance. Cela même est une circonstance heureuse. On les relira, et ce modèle reprendra, non ses anciens honneurs, qui ne sont point abolis, mais son influence littéraire, la part qui lui appartient de droit dans l'éducation du talent. Chef-d'œuvre de la discussion et du style, il redemandera sa part dans notre attention et dans notre étude à des ouvrages qui semblent avoir emporté toute notre admiration, et qui, non moins brillants peut-être, sont bien moins parfaits. La gloire particulière des écrits du grand siècle, c'est la justesse dans la beauté et la mesure dans la force. C'est par cet admirable tempérament qu'ils sont devenus classiques. On peut jouir autant et davantage à lire d'autres écrits; nuls ne profiteront à l'esprit et au goût comme ceux-ci; et je ne sais, après tout, si l'on jouira moins; on jouira plutôt d'une autre manière. À prendre l'ensemble de leurs qualités, rien n'a effacé les *Provinciales*. Entre l'antiquité et le présent, ce livre reste unique, et semblable seulement à lui-même. Si haut qu'il vous plaise d'élever au-dessus de Pascal le socratismes de Platon, la moquerie de Lucien, l'ironie de Voltaire, le sarcasme de Junius, la causticité de Paul-Louis Courier, tout cela, meilleur ou moindre

que Pascal, n'est point Pascal, et la polémique tout entière n'est que chez lui: Pascal est la polémique même. Rousseau et Lamiennais, plusieurs autres encore que la polémique quotidienne a véritablement illustrés, me demandent si je les oublie. Je n'ai garde; mais sans leur rien contester, ce n'est pas à eux, c'est à Pascal, et pour des raisons toutes littéraires, que j'enverrai d'abord les jeunes esprits qui veulent apprendre d'un même temps l'art difficile de discuter et l'art non moins difficile d'écrire. Si j'avais engagé dans cette voie quelques-uns d'entre eux, je n'aurais regret, ni pour eux, ni pour moi, à la longueur de cette étude.

POESIE.

Complainte.

Naissez, mes vers, soulagez mes douleurs,
Et sans effort coulez avec mes pleurs.

Voici d'Emma la tombe solitaire;
Voici l'asile où dorment ses vertus.
Charmante Emma! tu passas sur la terre
Comme un éclair qui brille et qui n'est plus.
J'ai vu la mort dans une ombre soudaine
Envelopper l'aurore de tes jours,
Et tes beaux yeux se fermant pour toujours
A la clarté renoncer avec peine.

Naissez, mes vers, soulagez mes douleurs,
Et sans effort coulez avec mes pleurs.

Ce jeune essaim, cette foule frivole
D'adorateurs qu'enchaînait sa beauté,
Ce monde vain dont elle fut l'idole
Vit son trépas avec tranquillité.
Les malheureux que sa main bienfaisante
A fait passer de la peine au bonheur,
N'ont pu trouver un soupir dans leur cœur
Pour consoler son ombre gémissante.

Naissez, mes vers, soulager mes douleurs,
Et sans effort coulez avec mes pleurs.

L'amitié même, oui, l'amitié volage
A retrouvé les ris et l'enjouement;
D'Emma mourante elle a chassé l'image;
Son deuil trompeur n'a duré qu'un moment.
Sensible Emma, douce et constante amie,
Ton souvenir ne vit plus dans ces lieux;
De ce tombeau l'on détourne les yeux,
Ton nom s'efface, et le monde t'oublie.

Naissez, mes vers, soulagez mes douleurs,
Et sans effort coulez avec mes pleurs.

Malgré le temps, fidèle à sa tristesse,
Le seul amour ne se console pas,
Et ses soupirs renouvelés sans cesse
Vont te chercher dans l'ombre du trépas.
Pour te pleurer je devance l'aurore;
L'éclat du jour augmente mes ennuis;
Je gémis seul dans le calme des nuits;
La nuit s'envole, et je gémis encore.

Vous n'avez point soulagé mes douleurs:
Laissez, mes vers, laissez couler mes pleurs.

PARNY.

VENTE DES INDULGENCES

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

III.

Un gentilhomme saxon, qui'avait entendu Tezel à Leipsig, avait été indigné de ses mensonges. Il s'approche du moine et lui demande s'il a le droit de pardonner les péchés qu'on a l'intention de commettre. Assurément, répond Tezel, j'ai reçu pour cela plein pouvoir du pape. " Eh bien, reprend le chevalier, je voudrais exercer sur l'un de mes ennemis une petite vengeance, sans porter atteinte à sa vie. Je vous donne dix écus si vous voulez me remettre une lettre d'indulgence qui m'en justifie pleinement." Tezel fit quelques difficultés : ils tombèrent cependant d'accord de la chose, moyennant trente écus. Bientôt après, le moine part de Leipsig. Le gentilhomme, accompagné de ses valets, l'attendait dans un bois entre Jüterbock et Treblin ; il fond sur lui, lui fait donner quelques coups de bâton et enlève la riche caisse des indulgences que l'inquisiteur emportait avec lui. Tezel crie à la violence et porte plainte devant les tribunaux. Mais le gentilhomme montre la lettre que Tezel a signée lui-même, et qui l'exempte à l'avance de toute peine. Le duc George, que cette action avait d'abord fort irrité, ordonna, à la vue de cet écrit qu'on renvoyât l'accusé absous.

Partout ce commerce agitait les esprits, partout on s'en entretenait. C'était le sujet des conversations dans les châteaux, dans les académies, dans les maisons des bourgeois, comme dans les auberges, dans les cabarets et dans tous les lieux de rassemblement du peuple. Les opinions étaient partagées ; les uns croyaient, les autres s'indignaient. Quant à la partie saine de la nation, elle rejetait avec dégoût le système des indulgences. Cette doctrine était tellement contraire à l'Écriture sainte et à la morale, que tous les hommes qui avaient quelque connaissance de la Bible ou quelque lumière naturelle, la condamnaient intérieurement et n'attendaient qu'un signal pour s'y opposer. D'un autre côté, les moqueurs trouvaient ample matière de raillerie. Le peuple, que la mauvaise conduite des prêtres irritait depuis bien des années, et que la crainte des punitions retenait seule encore dans un certain respect, se laissait aller à toute sa haine. Partout on entendait des plaintes et des sarcasmes sur l'amour de l'argent qui dévorait le clergé.

On ne s'en tenait pas là. On attaquait la puissance des clefs et l'autorité du souverain pontife. " Pourquoi, disait-on, le pape ne délivre-t-il pas à la fois toutes les âmes du purgatoire, par une sainte charité et à cause de la grande misère de ces âmes, puisqu'il en délivre un si grand nombre pour l'amour d'un argent périssable et de la cathédrale de la Saint-Pierre ? Pourquoi célèbre-t-on toujours les fêtes et les anniversaires pour les morts ? Pourquoi le pape ne rend-il pas, ou ne permet-il pas que l'on reprenne les bénéfices et les prébendes qui ont été fondés en faveur des morts, puisque maintenant il est inutile et même répréhensible de prier pour ceux que les indulgences ont à jamais délivrés ? Quelle est donc cette nouvelle sainteté de Dieu et du pape, que, pour l'amour de l'argent, ils accordent à un homme impie et ennemi de Dieu, de délivrer du purgatoire une âme pieuse et aimée du Seigneur, plutôt que de la délivrer eux-mêmes gratuitement par amour, et à cause de sa grande misère. ?"

On racontait la conduite grossière et immorale des trafiquants d'indulgences. Pour payer, disait-on, ce qu'ils doivent aux voituriers qui les transportent avec les marchandises, aux aubergistes chez lesquels ils logent, ou à quiconque leur rend quelque service, ils donnent une lettre d'indulgence pour quatre âmes, pour cinq âmes, ou pour tel autre nombre d'âmes, selon les cas. Ainsi les brevets de salut avaient cours dans les hôtelleries et sur les marchés, comme des billets de banque ou comme du papier-monnaie. " Apportez ! apportez ! disaient les gens du peuple ; voilà la tête, le ventre, la queue et tout le contenu de leur sermon."

Un mineur de Schneeberg rencontra un vendeur d'indulgence : " Faut-il ajouter foi, lui dit-il, à ce que vous avez souvent dit de la force de l'indulgence et de l'autorité du pape, et croire qu'on peut, en jetant un denier dans la caisse, racheter une âme du purgatoire ?" Le marchand d'indulgences l'affirme. " Ah ! reprend le mineur, quel homme impitoyable doit donc être le pape, qu'il laisse ainsi, pour un misérable denier, une pauvre âme crier si longtemps dans les flammes ! S'il n'a pas d'argent comptant, qu'il amasse quelque cent milliers d'écus, et qu'il délivre tout d'une fois toutes ces âmes. Nous autres pauvres gens, nous lui en payerions volontiers les intérêts et le capital."

Ainsi l'Allemagne était lasse du trafic honteux qui se faisait au milieu d'elle. On ne pouvait plus y supporter les impostures de ces maîtres fripons de Rome, comme dit Luther. Cependant aucun évêque, aucun théologien n'osait s'opposer à leur charlatanisme et à leurs fraudes. Les esprits étaient en suspens. On se demandait si Dieu ne susciterait pas quelque homme puissant pour l'œuvre qu'il y avait à faire ; mais on ne voyait paraître cet homme nulle part.

Le pape qui occupait alors le trône pontifical, n'était pas un Borgia : c'était Léon X, de l'illustre famille des Médicis. Il était habile, sincère, plein de bonté et de douceur. Son commerce était affable, sa libéralité sans bornes, ses mœurs personnelles supérieures à celles de sa cour ; le cardinal Pallavicini reconnaît cependant qu'elles ne furent pas à l'abri de tout reproche. A ce caractère aimable il joignait plusieurs des qualités d'un grand prince. Il se montrait l'ami des sciences et des arts. C'est en sa présence que furent représentées les premières comédies italiennes ; il en est peu de celles de son temps qu'il n'ait vu jouer. Il était passionné pour la musique ; chaque jour son palais retentissait du son des instruments et on l'entendait souvent lui-même fredonner les airs qu'on avait exécutés devant lui. Il aimait la magnificence, et il n'épargnait rien quand il s'agissait de fêtes, de jeux, de théâtre, de présents ou de récompenses. Aucune cour ne surpassait en éclat, en plaisir celle du souverain pontife. Aussi, quand on apprit que Julien Médicis pensait à fixer sa résidence à Rome avec sa jeune épouse : " Loué soit Dieu ! s'écria le cardinal Biblicina, le plus influent des conseillers de Léon X ; car il ne nous manquait rien ici qu'une cour de dames." Une cour de dames était le complément nécessaire de la cour du pape. Mais le sentiment religieux était une chose complètement inconnue à Léon. " Il avait tant d'agrément dans ses manières, qu'il eût été un homme accompli, s'il avait eu quelque connaissance des choses de la religion et un peu plus d'inclination à la piété, de laquelle il ne se mit jamais guère en peine, dit Sarpi."

Léon avait besoin de beaucoup d'argent. Il devait pour-

voir à ses vastes dépenses, suffire à toutes ses libéralités, remplir la bourse d'or qu'il jetait chaque jour au peuple, entretenir les spectacles licencieux du Vatican, satisfaire aux nombreuses demandes de ses parents et de ses courtisans adonnés aux voluptés, doter sa sœur, qui avait épousé le prince Cibo, fils naturel du pape Innocent VIII, et suffire aux dépenses occasionnées par son goût pour les lettres, les arts et les plaisirs. Son cousin, le cardinal Pucci, aussi habile dans l'art d'amasser que Léon dans celui de prodiguer, lui conseilla de recourir à la ressource des indulgences. Le pape publia donc une bulle, annonçant une indulgence générale, dont le produit serait destiné, disait-il, à la construction de l'église de Saint-Pierre, ce monument de la magnificence sacerdotale. Dans une lettre donnée à Rome, sous l'anneau du pêcheur, en novembre 1517, Léon demanda à son commissaire des indulgences 147 ducats d'or pour payer un manuscrit du trente-troisième livre de Tite-Live. De tous les usages qu'il fit de l'argent des Germains, ce fut sans doute là le meilleur. Mais encore était-il étrange de délivrer les âmes du purgatoire pour acheter le manuscrit de l'histoire des guerres du peuple romain.

Alors se trouvait en Allemagne un jeune prince qui était, à beaucoup d'égards, une image vivante de Léon X; c'était Albert, frère cadet de l'électeur Joachim de Brandebourg. Ce jeune homme, âgé de vingt-quatre ans, avait été fait archevêque et électeur de Mayence et de Magdebourg; deux ans plus tard, il fut nommé cardinal. Albert n'avait ni les vertus ni les vices qu'on rencontre souvent chez les hauts dignitaires de l'Église. Jeune, léger, mondain, mais non sans quelques sentiments généreux, il voyait fort bien plusieurs des abus de la catholicité, et se souciait peu des moines fanatiques qui l'entouraient. Son équité le portait à reconnaître, au moins en partie, la justice de ce que demandaient les amis de l'Évangile. Dans le secret de son cœur, il n'était pas très-opposé à Luther. Capiton, l'un des réformateurs les plus distingués, fut longtemps son chapelain, son conseiller et son confident intime. Albert assistait régulièrement à ses prédications. "Il ne méprisait pas l'Évangile, dit Capiton; il l'estimait beaucoup au contraire, et pendant longtemps il empêcha les moines d'attaquer Luther." Mais il eût voulu que celui-ci ne le compromît pas, et que, tout en signalant les erreurs de doctrine et les vices des membres inférieurs du clergé, il se gardât bien de mettre au grand jour les fautes des évêques et des princes. Il craignait par-dessus tout de voir son nom mêlé à cette affaire. "Voyez," disait plus tard à Luther le confiant Capiton, porté à se faire illusion, comme on l'est souvent dans des situations semblables à la sienne, "voyez l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres: ils ont repris les pharisiens, l'inceste de Corinthe; mais ils n'ont jamais nommé les coupables. Vous ne savez pas ce qui se passe dans le cœur des évêques. Il s'y trouve plus de bien que vous ne le pensez peut-être." Mais l'esprit léger et profane d'Albert devait, encore plus que les susceptibilités et les craintes de son amour-propre, l'éloigner de la réformation. Affable, spirituel, bien fait, somptueux, dissipateur, se plaisant dans les délices de la table, dans les riches équipages, dans la magnificence des édifices, dans les plaisirs licencieux et dans la société des gens de lettres, ce jeune archevêque-électeur était en Allemagne ce que Léon X était à Rome. Sa cour était l'une des plus magnifiques de l'Empire. Il était prêt à sacrifier aux plaisirs et aux grandeurs tous les pressentiments de vérité qui pouvaient

s'être glissés dans son cœur. Néanmoins on vit en lui, jusqu'à la fin, une certaine résistance et des convictions meilleures; plus d'une fois il donna des preuves de sa modération et de son équité.

Albert avait besoin d'argent, comme Léon. De riches négociants d'Ansbourg, les Fugger, lui avait fait des avances. Il fallait payer ses dettes. En outre, bien qu'il eût su accumuler deux archevêchés et un évêché, il n'avait pas de quoi payer à Rome son pallium. Cet ornement, de laine blanche, semé de croix noires et béni par le pape, qui l'envoyait aux archevêques comme marque de leur dignité, leur coûtait 26,000, quelques-uns disent 30,000 florins. Albert eut tout naturellement l'idée de recourir, pour obtenir de l'argent, aux mêmes moyens que le pape. Il lui demanda la ferme générale des indulgences, ou, comme l'on disait à Rome, des "péchés des Germains."

Quelquefois les papes les exploitaient eux-mêmes; d'autres fois ils les affermaient, comme quelques gouvernements afferment encore aujourd'hui les maisons de jeu. Albert offrit à Léon de partager avec lui les profits de l'affaire. Léon, en acceptant le bail, exigea qu'il payât immédiatement le prix du pallium. Albert, qui comptait précisément sur les indulgences pour l'acquitter, s'adressa de nouveau aux Fugger, qui, jugeant l'affaire bonne, firent à certaines conditions l'avance demandée, et furent nommés caissiers de l'entreprise. C'étaient les banquiers des princes de cette époque. Plus tard on les fit comtes, pour les services qu'ils avaient rendus.

Le pape et l'archevêque s'étant ainsi partagé l'avance les dévouilles des bonnes âmes de l'Allemagne, il s'agissait de trouver ceux qui seraient chargés de réaliser l'affaire. On l'offrit d'abord à l'ordre des Franciscains, et leur gardien fut adjoint à Albert. Mais ces moines ne s'en souciaient pas, parce qu'elle était déjà en mauvaise réputation auprès des honnêtes gens. Les Augustins, parmi lesquels se trouvaient plus de lumières que dans les autres ordres religieux, s'en fussent moins souciés. Cependant les Franciscains craignaient de déplaire au pape, qui venait d'envoyer à leur général de Forli le chapeau de cardinal, chapeau qui avait coûté 30,000 florins à ce pauvre ordre mendiant. Le gardien jugea plus prudent de ne pas refuser ouvertement; mais il suscita à Albert toutes sortes de difficultés. Jamais ils ne pouvaient s'entendre; aussi l'électeur accepta-t-il avec empressement la proposition qui lui fut faite de se charger seul de l'affaire. Les Dominicains, de leur côté, convoitaient une part dans l'exploitation générale qui allait commencer. Tezel, déjà fameux dans le métier, accourut à Mayence pour offrir ses services à l'électeur. On se rappelait le talent dont il avait fait preuve en publiant les indulgences pour les chevaliers de l'ordre Teutonique de la Prusse et de la Livonie; on accepta donc ses propositions, et tout ce trafic passa ainsi dans les mains de son ordre.

La Prétendue Sorcière brûlée.

Un affreux attentat, commis l'année dernière, dans un village du département des Hautes-Pyrénées, est venu montrer une fois de plus les funestes effets de l'ignorance et de la superstition. Une malheureuse femme, que l'on prétendait être une sorcière, a été, malgré ses protestations et ses cris, jetée vivante dans un four, d'où elle est sortie avec d'horribles blessures qui ont occasionné sa mort après de longues et cruelles souffrances.

Les époux S., auteurs de cet homicide, furent traduits en cour d'assises, le 4 juin 1850. Ils ont déclaré, l'un et l'autre, à plusieurs reprises, devant le jury, qu'ils croyaient aux sorciers, et que la femme, Jeanne Bedouret (leur victime), s'était depuis longtemps attiré leur vengeance par ses maléfices. Elle avait fait mourir, rien qu'en la regardant, une superbe vache, la plus belle vache qu'ils eussent jamais possédée. — Elle avait demandé un jour à la femme S. " comment vous portez-vous ? " Et sur sa réponse qu'elle se portait bien, elle lui avait donné un mal dont elle n'avait jamais pu guérir depuis ce temps-là — Bref, les époux S. avaient jeté Jeanne B. dans leur four encore chaud pour l'effrayer, pour lui faire avouer son prétendu crime de sorcellerie, et pour obliger à retirer le mal qu'elle avait donné à la femme S.

L'interrogatoire des témoins a prouvé que les époux S. n'étaient pas les seuls habitants de leur village qui fussent plongés dans une si grossière ignorance, mais que la croyance aux sorciers était généralement répandue dans la commune où s'était passée cette triste scène. Néanmoins, on peut espérer, d'après la réponse de l'un des villageois interrogés, que cette superstition tend à se dissiper. Le président lui ayant demandé : " Croyez-vous aux sorciers ? " ce témoin répondit : " Heu, heu, M. le président, j'y crois et je n'y crois pas, c'est selon ; " réponse qui excita un rire universel dans l'auditoire.

Le tribunal a condamné les époux S. à la prison et au paiement d'une rente viagère au profit de la famille de la victime. — *Almanach des bons conseils.*

LE SEMEUR CANADIEN.

NAPIERVILLE, 17 AVRIL 1851.

Des obstacles aux progrès de l'Éducation au Canada.

Il n'est pas étonnant que l'Éducation populaire soit si peu prospère dans notre pays, car plusieurs obstacles, et des plus difficiles à franchir, s'opposent constamment à ses progrès, et nous empêchent de recueillir tous les fruits, que, dans d'autres circonstances, nous pourrions raisonnablement attendre de notre loi sur l'instruction élémentaire. Ces obstacles, ceux du moins qui se rencontrent le plus généralement, et que nous désirons signaler à nos lecteurs sont au nombre de trois.

D'abord, *l'ignorance des parents.* On sait que la grande majorité des parents dans le Bas-Canada sont privés des bienfaits de l'instruction, même la plus élémentaire, et par suite ne sont guère capables d'apprécier les avantages, pour leurs enfants, d'une chose dont ils n'ont pas la moindre notion. Il est vrai de dire que beaucoup de Canadiens non-instruits commencent à s'apercevoir qu'il est utile et dans bien des cas très-utile de savoir lire, écrire et compter. Ils ont senti maintes et maintes fois les inconvénients de leur ignorance, et ils aimeraient qu'à cet égard leurs enfants fussent mieux placés qu'eux-mêmes. Mais, que leur idée de l'éducation est bornée ! qu'il est facile de passer pour instruit à leurs yeux ! Aussi les enfants, dès qu'ils savent un peu lire, chiffrer et barbouiller un morceau de papier, sont au jugement de ces parents assez instruits, assez savants, comme l'on dit. Et c'est le temps, pense-t-on, de les retirer

de l'école, car on s'imagine que le maître ne pourrait plus rien leur enseigner.

D'autres ne retireront pas alors leurs enfants, mais ne les enverront que la moitié du temps à l'école, ce qui n'est guère mieux, puisque c'est précisément le moyen de ne leur faire rien apprendre. Car pendant leur absence, les études de la classe marchent toujours et ils ne se trouvent en possession que de quelques fragments, quelque lambeaux d'instruction aussi décousus que leur fréquentation de l'école a été irrégulière.

D'autres ne paraissent nullement sentir le prix de l'instruction, et ils s'imaginent qu'il est tout naturel pour eux de léguer à leurs enfants l'héritage d'ignorance que leurs parents leur ont si généreusement transmis. Et voulant perpétuer la sainte tradition de l'ignorance ils ne cherchent pas à envoyer leurs enfants aux écoles, et cette postérité s'élève sans instruction, sans lumières, sans la moindre culture intellectuelle.

Ainsi l'ignorance des parents est funeste aux enfants qui apprennent sans doute, mais trop tard, de quels précieux avantages on les a privés et quelle fortune on leur a dérobée. Heureux encore, s'ils peuvent agir différemment à l'égard de leurs enfants et leur procurer largement ce pain de l'intelligence qu'on n'a pas su leur donner l'éducation ; avec quel soin avare mesure-t-il.

Un second obstacle à l'avancement de l'instruction publique c'est *l'ignorance des instituteurs eux-mêmes* ou leur manque d'aptitude pour l'enseignement. Nous savons qu'il y a de bons instituteurs, mais c'est l'exception. La plupart de ceux qui entreprennent la tâche difficile d'instruire les enfants sont très-peu propres aux fonctions de cette importante vocation. Leurs connaissances sont limitées et quant à la pédagogie, c'est-à-dire l'art d'enseigner, bien peu s'en sont occupés ; ce qui domine ici c'est la routine et souvent de la plus triste espèce. En sorte qu'il leur faut des mois pour inculquer à leurs élèves ce qu'un instituteur bien qualifié leur enseignerait avec méthode dans quelques semaines.

Cette ignorance des maîtres d'école est toute naturelle, dans un pays qui n'a pas d'institution pour les former. Il est même étonnant qu'elle ne soit pas plus générale. C'est un sujet sur lequel nous nous proposons de revenir.

Le troisième et dernier obstacle que nous mentionnerons c'est *l'indifférence du clergé catholique au sujet de l'instruction publique.* Nous ne faisons que répéter ici ce que tous les journaux libéraux du pays ont plusieurs fois publié. Sauf quelques exceptions, le clergé craint l'instruction au-delà de ce qui est nécessaire pour apprendre et répéter le petit catéchisme. Il en appréhende les effets, s'imaginant sans doute que le bon peuple sera plus difficile à conduire, s'il est quelque peu instruit. Aussi avec quel froideur favorise-t-il la dose d'instruction à donner !

Si quelqu'un était disposé à contester la vérité de ces assertions, nous les renverrions à tous les pays catholiques, sans exception, et nous leur demanderions de nous expliquer l'extrême ignorance qui y règne, autrement que par l'indifférence du clergé pour l'éducation populaire. Les troupeaux sont façonnés par l'influence du pasteur et quand on les voit plongés dans la plus déplorable ignorance, il est bien malaisé de croire que leurs conducteurs spirituels soient les amis ardents et dévoués des lumières.

On nous demandera peut-être si les collèges fondés par le clergé ne sont pas une preuve de leur zèle dans la bonne cause de l'éducation. A cela nous pouvons répondre que cela ne prouve rien pour l'instruction des masses dont

nous nous occupons à cette heure. Et quant à ces colléges dont le but principal est de former des prêtres et qui sont d'excellents moyens d'influence, il est bien connu que leur fondation n'est pas uniquement due à la libéralité des membres du clergé, et ils ne peuvent nullement servir à les laver de cette indifférence pour l'instruction du peuple ou des masses, dont leur caractère est fortement entaché.

Pourquoi sommes-nous pauvres ?

La pauvreté n'est pas un vice, dit le proverbe : nous pouvons ajouter que ce n'est pas non plus une vertu, mais que c'est un état dont il est bien légitime d'essayer à sortir. Celui qui ne cherche pas à améliorer son sort ne comprend ni son devoir, ni les intentions du Créateur à son égard. La même chose, on peut la dire d'une nation, que l'on peut considérer comme une immense personne collective, et l'aspiration à un certain bien être est aussi légitime pour elle que pour l'individu. Une nation ne fait que remplir sa mission, pour ce qui regarde les intérêts matériels, cela s'entend, en s'occupant sérieusement à se créer une meilleure position et à se procurer ainsi une plus grande somme d'aisance et de bien-être. Et la première chose à faire dans un tel cas, c'est sans contredit l'examen attentif et consciencieux de ce qui a retardé sa marche vers ce but et s'est opposé à ses progrès.

C'est ce qu'a senti apparemment le *Moniteur*, qui, dans un de ses derniers numéros, a sondé cette plaie de la pauvreté du Canada et en a signalé les causes aussi nombreuses que variées. Après avoir attribué notre pauvreté aux dix-huit dernières années de mauvaises récoltes, aux droits seigneuriaux, à la défense d'utiliser les "pouvoirs d'enu," ce journal passe à d'autres causes que l'on n'a guère eu le courage de reconnaître jusqu'ici. Voici ce qu'il met au nombre de ses principales causes d'appauvrissement de la population du Bas-Canada.

"4° La valeur de la dime payé au clergé catholique par la population catholique des seigneuries est au moins de £1000,000 par année, ce qui ferait depuis 25 ans seulement la somme de £2,500,000. Le Haut-Canada est exempt de cette taxe. Le clergé protestant est payé à même les réserves du clergé.

"5° La perte de temps causée à la population catholique qu Bas-Canada par le nombre de fêtes d'obligation, de neuvaines, de retraites, etc., est au moins de 50 jours par année pour chaque personne à part des dimanches. La population catholique du Bas-Canada entre l'âge de 15 à 60 ans est au moins de 300,000 personnes perdant chacune 50 jours dans l'année, ce qui ferait 15,000,000 jours perdus à un chelin par jour, faisant une perte annuelle de £750,000. La perte depuis 25 ans aurait été de £18,750,000.

"6° L'argent payé par la population catholique du Bas-Canada pour les basses-messes, grand'messes, services funèbres, anniversaires de services funèbres, dispenses de mariages, célébration de mariages, cérémonies d'Eglise, etc., etc., doit s'élever à une somme considérable, qui ne peut être de moins de £300,000 par année, ce qui ferait depuis 25 ans la somme de £7,500,000."

Le *Moniteur* a parfaitement raison de compter au nombre des causes d'appauvrissement le système des dîmes, l'observation de tant de fêtes, et l'argent payé pour les messes etc., et nous croyons que tout homme réfléchi ne peut s'empêcher de voir la justesse des remarques de notre confrère. Maintenant, après avoir senti où le soulier s'élève, on devrait tâcher d'y porter remède : c'est la seule voie, qu'indiquent le bon sens et la sagesse.

PUBLICATIONS RECENTES.—Deux nouveaux ouvrages viennent de paraître : le quatrième volume du *Répertoire National* de M. Huston et le *Catéchisme politique* de M. Lajoie. Nous ne pouvons nous prononcer sur le mérite de ces deux publications, ne les ayant pas encore vues. Mais nous pouvons dire qu'on en fait des éloges, en attendant que nous puissions nous les procurer et les lire soigneusement.

LIBRAIRIE DE M. J. MCCOY.—Nous voyons avec plaisir que M. J. McCoy de Montréal a maintenant à vendre la plupart des chefs-d'œuvre de la littérature française et cela à des prix très-modiques pour le Canada. Les amis des Belles-Lettres feront bien de visiter sa librairie, dans la Grande Rue St. Jacques.

Un jeune homme qui a trouvé le bonheur.

Mon père était marchand ambulancier, raconte T. B. Il allait de village en village pour vendre de la dentelle avec d'autres objets de son petit commerce, et souvent je l'accompagnais.

A la fin d'un jour nous entrâmes dans une auberge pour y loger et mon père me dit " nous sommes chez des protestants " (il n'y avait alors que cette seule famille dans le village) ; j'étais très content de voir de près ces hérétiques contre lesquels j'avais souvent entendu dire plus de mal que de bien et je fus fort surpris de les trouver pieux. Après le souper, ils lirent dans la Bible et firent la prière tout haut ; vraiment je me sentis édifié par ce culte de famille si simple et si compréhensible. En me couchant je dis à mon père : " nous avons entendu de belles choses " oui, me répondit-il, c'est l'Évangile tout pur. Rentré dans mon village, je lus un Paroissien que nous avions chez nous pour la messe, et j'y trouvai quelques-uns des passages que j'avais entendu lire chez les protestants, ce qui m'intéressa beaucoup. Cependant je ne trouvais dans mon Paroissien que de petites portions de la Bible, j'aurais voulu avoir ce livre tout entier. Je le demandai à droite et à gauche, on me procura la Bible de Royaumont, je la lus, mais je n'y reconnus pas cette même parole qui m'avait frappé chez les protestants de l'auberge de T. Mon anxiété augmenta, car je voulais m'instruire sur cela. Je m'informai auprès du maître d'école pour tâcher d'avoir une Bible ; il me dit qu'il n'en avait point, que M. le curé ne voulait pas ces livres là dans l'école, mais qu'il avait entendu dire que des marchands de livres passaient quelques fois et vendaient des Bibles à bas prix.

Bientôt après, je fus appelé au service, et pendant tout le temps que je fus soldat je ne m'occupai plus de religion. Après mon retour au pays, un de mes amis vint me visiter et me dit : as-tu trouvé des chrétiens dans ton régiment ? Tout surpris d'une telle question, je lui demandai ce qu'il voulait dire par cela. Des gens qui lisent la Bible et qui la pratiquent, me répondit-il. Ce fut comme un coup porté à ma conscience, car je me souvenais à l'instant même, d'un brave lieutenant du régiment qui me reprit un jour pour avoir enligné un de mes camarades, qui lisait souvent dans un livre qu'il portait partout sur soi, je l'avais traité de bigot &c. le lieutenant me dit d'un ton sec : " vous vous moquez d'un homme qui vaut mieux que vous ; il craint Dieu et révere sa parole. Sachez que ce livre qu'il

lit est la Bible, et que dans l'armée aussi on doit être chrétien." Cette sérieuse réprimande m'avait un peu humilié ; mais je passai la-dessus. Je racontai à cet ami ce qui m'avait frappé chez les protestants de l'auberge de T. mais que je n'avais pas pu me procurer le livre qu'ils avaient lu. Cet ami qui avait voyagé dans le nord de la France, en avait rapporté une jolie Bible qu'il s'empressa de me prêter, je la lus et retrouvai dans le Nouveau Testament mot pour mot les paroles que j'avais entendues huit ans auparavant à l'auberge des protestants. Mon cœur s'ouvrit, je compris que j'étais un pécheur, perdu et justement condamné par la loi de Dieu, la nuit même je n'en dormais pas tant était grande mon inquiétude sur mon sort éternel. Un matin je me mis à genoux pour demander à Dieu de me délivrer de mes angoisses et en me relevant je pris la Bible de mon ami ; elle s'ouvrit comme d'elle même au chapitre XVI des actes des Saints Apôtres ; mes yeux tombèrent sur le verset 31 où il est dit : " crois au Seigneur Jésus-Christ et tu seras sauvé." Avant que j'eusse le temps de lire plus loin j'entendis comme une voix intérieure bien prononcée, qui me disait " crois, crois aussi au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé." Je ne pouvais reculer devant la voix divine, car c'était la voix de Dieu qui me parlait. Je crois que le Seigneur Jésus a pleinement satisfait pour moi devant Dieu, que par sa mort méritoire et expiatoire je suis délivré de toute condamnation et pour le temps et pour l'éternité.

Depuis ce temps je suis heureux, j'ai la paix du cœur, ma conscience est tranquille, j'ai un sauveur qui m'a sauvé réellement. Ce bonheur je le dois à la Bible qui, comme vous le voyez, m'a conduit à l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde.—*Communiqué.*

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

LA PROCHAINE SESSION DU PARLEMENT.—La *Minerve* dit savoir de bonne source que le parlement sera convoqué pour le 20 mai prochain.

APPLICATION DE LA LOI SUR LES AUBERGES.—Deux Canadiens de notre village ont été poursuivis cette semaine pour n'avoir pas ôté leurs enseignes, et ont été condamnés chacun à cinq louis d'amende et au paiement des frais. Un autre, qui s'était enivré, ayant troublé la tranquillité publique, a été arrêté, mis en prison, et condamné à cinq piastres d'amende, outre les frais.

HOTEL DE TEMPERANCE.—Nous avons appris avec plaisir que M. Duclos, le propriétaire de l'*Eagle Hotel* de Montréal, se propose d'exclure de sa maison les boissons enivrantes depuis le premier de mai prochain. Son Hotel sera sur un nouveau pied, sur celui de la tempérance. Nous espérons que M. Duclos recevra tout l'encouragement qu'il mérite.

LA BIBLE DANS LE "PALAIS DE CRYSTAL."—On accorde une place convenable à la Société Biblique de Londres pour exposer des spécimens des Bibles qu'elle a publiées en cent cinquante langues différentes.

DIMES ET TENURE SEIGNEURIALE.—Les dîmes et la tenure seigneuriale ont été abolies dans le royaume de Sardaigne.

INONDATION IMMINENTE A LA NOUVELLE ORLEANS.—L'inondation marche à pas de géant en Louisiane. Les crevasses au-dessus de la Nouvelle-Orléans se sont multipliées

d'une manière effrayante, et l'élément indomptable menace dès à présent la ville elle-même. Le fleuve déborde sur plusieurs points de la première et de la troisième municipalité ; les quais sont submergés. A certains endroits de la troisième municipalité, les levées sont dans l'état la plus déplorable. La crue du fleuve est d'une rapidité qui laisse bien peu de temps pour en détourner ou seulement en affaiblir les tristes conséquences ; pour peu qu'elle continue, et rien ne permet d'espérer qu'elle cesse promptement, il est facile de prévoir à quelle terrible épreuve beaucoup de quartiers de la ville, sinon la ville tout entière, vont se trouver inévitablement exposés. L'inquiétude est générale.—*Journal des Trois-Rivières.*

Pêcheries de Terre-Neuve et de Gaspé.

Une île inhospitalière, d'un aspect sombre, la terreur du marin naufragé, stérile et déserte en apparence, et presque toujours enveloppée d'un brouillard épais, sépare le golfe St. Laurent du vaste océan Atlantique. Ses rives froides et désolées battues par la mer qui l'environne de toutes parts, et sous les vagues de laquelle s'étend ce banc extraordinaire qui a six cents milles de longueur et deux cents de largeur, ont pris les formes les plus fantastiques. " Les flots qui couvrent cette vaste montagne sous-marine renferment peut-être autant de nourriture pour l'homme qu'en pourrait produire la même étendue de territoire sur le continent. Les rives du Labrador et de Terre-Neuve se distinguent par le même phénomène. C'est un fait remarquable que tandis que la pêche à la balène qui ne cède en importance qu'à celle-ci, ne peut se faire avec succès dans un seul et même endroit que pendant un temps limité, les nations de l'Europe et de l'Amérique ont, pendant plusieurs siècles et sans intermission, tendu leurs lignes et leurs filets et ont employé tous les moyens imaginables de prendre le poisson sur les bancs de Terre-Neuve ; et cependant, l'on a jamais remarqué que l'abondance de cette pêche ait diminué en aucune manière."

Les Français emploient à cette pêche 25,000 hommes et 500 gros navires ; les Américains 32,000 hommes et deux mille goélettes de trente à cent quatre-vingt tonneaux ; les Anglais 25,000 hommes, cinq cent vingt bâtiments à voile de cent à cent quatre-vingt tonneaux et dix mille quatre-vingt-deux bateaux.

Les Américains prennent 1,500,000 quintaux de poisson et les Français et Anglais en prennent ensemble 1,000,000 de quintaux ; en tout, trois millions et demi de quintaux, ou 175,000 tonneaux de poisson annuellement ; ce qui, à £12 10s. courant par tonneau, rapporte la somme de £2,187,200 courant, ou huit millions et trois quarts de piastres ; la pêche à la balène et l'huile produisent probablement encore £125,000. Les pêcheries Canadiennes de Gaspé sont importantes, la valeur des exportations, en 1849, s'étant élevée à £91,252 15s. 8d. ; mais nos voisins plus actifs enlèvent le poisson au canadien apatique en tendant leurs filets tandis que ce dernier est encore plongé dans les bras du sommeil. Les côtes inférieures du St. Laurent, à Gaspé et à la baie des Chaleurs, abondent en poissons ; on s'en sert comme d'engrais ; la terre en est couverte ; l'air en est infecté ; et vues des rives, les eaux paraissent fourmiller de cette richesse de l'océan.—*Keefser.*

Avis.—Tout ouvrage, dont il sera envoyé un exemplaire au bureau du *Semeur Canadien*, sera l'objet d'une revue plus ou moins étendue, selon l'importance de l'écrit, et d'une annonce pendant un mois au moins.

A Montréal on peut remettre les ouvrages qu'on voudra bien nous adresser à M. J. Milne, notre agent, rue Saint-Joseph.